

DATE 31 mars 1978

RÉPONSES À L'ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
(31 MARS 1977)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIÉTÉ
AUTEUR DES RÉPONSES CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHES
CANADA

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSES DE L'ORGANISME EN 1977 RAPPORT	RÉPONSES AU 31 MARS 1978
<p>MATÉRIEL - ALIÉNATION</p> <p>Comme une seule personne contrôle tous les dossiers de matériel excédentaire, rien ne nous assure qu'on a bien justifié tous les éléments d'actif en trop jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou qu'on s'en défasse autrement.</p> <p>Pour améliorer la gestion et le contrôle de l'excédent d'actif, il faudrait veiller à ce que les dossiers soient coordonnés et conciliés par une autre personne que celle qui les conserve provisoirement - il serait même préférable que ce soit un service financier central qui s'en occupe.</p>	<p>Recommandation acceptée</p>	<p>La gestion du matériel excédentaire sera élaborée en parallèle avec l'étude de tous les stocks qui doit être terminée et incorporée dans les Règlements administratifs (définitions et applications) d'ici le 31 mars 1979.</p>
<p>FONDS SPÉCIAL</p> <p>Le Conseil accumule un fonds spécial constitué de la partie inutilisée des revenus gagnés au cours de l'année; ce fonds lui sert de roulement. L'autorisation qui le constitue et permet son usage n'est pas clairement définie.</p>	<p>Recommandation acceptée</p>	<p>Le fonds spécial sera constitué de la partie inutilisée des revenus gagnés au cours de l'année; ce fonds lui sert de roulement. L'autorisation qui le constitue et permet son usage n'est pas clairement définie.</p>